

VENDREDI 27 OCTOBRE 2017

Matinée sous la présidence d'Anne Jacquemet-Gauché,
Professeure de droit public, Université Clermont Auvergne

III - LA PRATIQUE DU NON-RENGOI PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

8h30 Accueil

A L'ORGANISATION DES INSTITUTIONS

- 9h00 Le droit des collectivités territoriales : Charles-André Dubreuil, Professeur de droit public, Université Clermont Auvergne
- 9h20 Le droit électoral : Aurore Granero, Maître de conférences en droit public, Université de Bourgogne Franche-Comté
- 9h40 Les finances publiques : Matthieu Houser, Maître de conférences HDR en droit public, Université de Bourgogne Franche-Comté
- 10h Débat et Pause

B LE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS

- 10h30 Le droit des fonctions publiques : Mathieu Touzeil-Divina, Professeur de droit public, Université de Toulouse 1 Capitole
- 10h50 Le droit des contrats (publics) : Marion Ubaud Bergeron, Professeure de droit public, Université de Montpellier
- 11h10 Débat

~~~~~ Pause méridienne ~~~~~

Après-midi sous la présidence de Bernard Stirn,  
Président de la section du contentieux du Conseil d'État

- 13h45 Le droit de l'environnement : Aurélie Tomadini, Maître de conférences en droit public, Université de Bourgogne Franche-Comté

#### **C** LES MISSIONS ET ACTIVITÉS DES INSTITUTIONS

- 14h05 Le droit des étrangers : Caroline Lantero, Maître de conférences en droit public, Université Clermont Auvergne
- 14h25 Les droits sociaux : Virginie Donier, Professeure de droit public, Université de Toulon
- 14h50 Le droit fiscal : Olivier Négrin, Professeur de droit public, Université d'Aix-Marseille
- 15h10 Débat et Pause
- 15h40 Rapport conclusif : Pierre Esplugas-Labatut, Professeur de droit public, Université de Toulouse 1 Capitole

# LE NON-RENGOI DES QUESTIONS PRIORITAIRES DE CONSTITUTIONNALITÉ

UNITÉ OU DIVERSITÉ DES PRATIQUES  
DE LA COUR DE CASSATION ET DU CONSEIL D'ÉTAT

Organisé par  
Aurélia Fautré-Robin et Nathalie Droin



26 et 27  
octobre  
2017

Amphithéâtre  
Trudaine  
École de droit  
41, b<sup>d</sup> F. Mitterrand  
63000 Clermont-Ferrand

COUR DE CASSATION QPC CONSEIL D'ÉTAT

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

PUY-DÔME LE DÉPARTEMENT

VILLE DE CLERMONT FERRAND

CONSEIL D'ÉTAT

CREDESPO

ENM

UB

  
ÉCOLE DE DROIT  
UNIVERSITÉ  
Clermont Auvergne

## Programme

# LE NON-RENGOIR DES QUESTIONS PRIORITAIRES DE CONSTITUTIONNALITÉ

— Unité ou diversité des pratiques —  
de la Cour de cassation et du Conseil d'État

Sous la direction de **Nathalie Droin**, Maître de conférences HDR en droit public et d'**Aurélia Fautré-Robin**, Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles

**JEUDI 26 OCTOBRE 2017**

**9h** Accueil

**9h30** Allocution d'ouverture : **Christine Bertrand**, Doyen de l'École de droit, Université Clermont Auvergne et **Patrick Charlot**, directeur du CREDESPO, Université de Bourgogne Franche-Comté

**9h45** Propos introductifs : **Aurélia Fautré-Robin** et **Nathalie Droin**

Matinée sous la présidence d'**Evan Raschel**,  
Professeur de droit privé, Université de Clermont Auvergne

## I - LES APPROCHES DU NON-RENGOIR

**10h** Le point de vue du constitutionnaliste sur le non renvoi des QPC par les Cours suprêmes : **Julien Bonnet**, Professeur de droit public, Université de Montpellier

**10h20** Le point de vue du comparatiste sur le filtre opéré par les Cours suprêmes : **Marie-Elisabeth Baudoin**, Maître de conférences HDR en droit public, Université Clermont Auvergne

**10h40** Débat et pause

CONTACT

**CENTRE MICHEL DE L'HOSPITAL EA 4232**

École de Droit / Université Clermont Auvergne 41, boulevard F. Mitterrand · CS 20054  
63002 Clermont-Ferrand Cedex 1  
[cmh@uca.fr](mailto:cmh@uca.fr) / Tél. : **04 73 17 75 79**

## II - LA PRATIQUE DU NON-RENGOIR PAR LA COUR DE CASSATION

### A LE DROIT CIVIL

**11h10** Le droit des personnes et de la famille : **Aurélia Fautré-Robin**, Maître de conférences en droit privé, Université Clermont Auvergne et **Vincent Bonnet**, Maître de conférences HDR en droit privé, Université de Bourgogne Franche-Comté

**11h40** Le droit des contrats et de la responsabilité : **Vincent Mazeaud**, Professeur de droit privé, Université Clermont Auvergne

**12h00** Débat

~~~~~ *Pause méridienne* ~~~~~

Après-midi sous la présidence de **Nicolas Bonnal**,
Conseiller à la Chambre criminelle de la Cour de cassation

14h30 Le droit des biens : **Yannick Blandin**, Maître de conférences en droit privé, Université Clermont Auvergne

14h50 Le droit rural : **Hubert Bosse-Platière**, Professeur de droit privé, Université de Bourgogne-Franche-Comté.

15h10 débat et pause

B LE DROIT DE L'ENTREPRISE

15h40 Le droit des affaires : **Irina Parachkevova**, Professeure de droit privé, Université de Nice Sophia Antipolis

16h Le droit du travail : **Julien Icard**, Professeur de droit privé, Université de Valenciennes

C LE DROIT PÉNAL

16h20 Le droit commun (droit pénal et procédure pénale) : **Jean-Baptiste Perrier**, Professeur de droit privé, Université Aix-Marseille

16h40 Les droits spéciaux (l'exemple du droit de la presse) : **Nathalie Droin**, Maître de conférences HDR en droit public, Université de Bourgogne Franche-Comté

17h Débat

Fin de la première journée